

# Animateur - Animatrice

## La formation dure 9 mois

Vous souhaitez stimuler la créativité de personnes placées en institution ou redonner du sens face à la perte d'autonomie ? Alors rejoignez-nous faire le plein d'idées créatives pour animer comme un as ... tout en pratiquant votre métier initial ! Trois unités sont proposées, en formation continue, l'une à la suite de l'autre:

Thématique n°1 « Animation d'activités manuelles » - 90 périodes (octobre à janvier)

Thématique n°2 « Animation d'activités culturelles » - 90 périodes (janvier à avril)

Thématique n°3 « Animation d'activités artistiques » - 90 périodes (avril—juin)

Ces unités d'enseignement sont reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La formation se déroule une journée par semaine, sauf durant les congés scolaires.



### Débouchés

- Maisons de repos agréées
- Maisons de repos et de soins agréées
- Centres de jour et/ou de soins
- ASBL Seniors
- Services communaux 3ème âge,...

### Conditions d'admission

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Être porteur d'un certificat d'enseignement secondaire inférieur.

### Formalités d'inscription

Formulaire d'inscription en ligne sur notre site internet [www.fpsbxl.be](http://www.fpsbxl.be) sur la page de chaque formation.

Rentrée  
académique  
début  
octobre

**Lors de l'inscription définitive**, veuillez être en possession de :

1. La photocopie recto/verso de votre carte d'identité ;
2. L'extrait du casier judiciaire (Belgique: modèle 2, France: modèle 3) ;
3. La copie de votre dernier diplôme ;
4. L'attestation d'assurabilité par votre mutuelle ;
5. Le formulaire de pré-inscription complété (voir ci-dessous).
6. Un certificat médical ;

### Coût par année scolaire

Droit d'inscription\* : 157,00 € (sous réserve de modification).

Frais de dossier : 250,00 € par année scolaire, non remboursable.

Paiement en espèces ou par Bancontact.

Les inscriptions se font au secrétariat de l'école du lundi au jeudi de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30 (fermé le vendredi).

# Ecole de Promotion Sociale Soralia Bruxelles



Ecole de Promotion Sociale

-  Rue du Duc 100  
1150 Woluwé-Saint-Pierre  
Métro Montgomery
-  Tél. : 02 334 74 90
-  Courriel : [fpsbxl@gmail.com](mailto:fpsbxl@gmail.com)
-  Site : [www.fpsbxl.be](http://www.fpsbxl.be)
-  N° de compte bancaire :  
BE13 310100671639

## Conditions d'exemption du droit d'inscription\* :

Nous ne pouvons procéder à aucune inscription sans le paiement dans sa totalité du minerval.

Seront remboursés du droit d'inscription (DI) dans le courant de l'année scolaire:

- Les étudiant(e)s inscrits comme demandeur d'emploi ou chômeur complet chez ACTIRIS ou au FOREM.
- Les demandeurs d'emploi inscrits au VDAB présentant une attestation d'inscription datant du mois de septembre.
- Les étudiant(e)s bénéficiant du revenu d'intégration sociale sur présentation d'une attestation datant du mois de septembre et émise par le CPAS/OCMW lors de leur inscription définitive.
- Les personnes handicapées : être en possession d'une attestation délivrée par l'AWIPH (Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées – Wallonie) ou le PHARE (Personne Handicapée Autonomie Recherchée – Région bruxelloise) précisant que l'inscription à une unité de formation déterminée constitue une des conditions favorisant la réussite de l'insertion professionnelle de la personne handicapée.

Certaines de nos formations sont organisées en fonction du Fonds social européen.

Ouverture sous réserve du nombre d'élèves à l'inscription.



SORALIA